



CENTRE SPORTIF MUNICIPAL MODALITES D'INSCRIPTION

AUTOMNE 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant est préinscrit au **Centre Sportif Municipal** d'« automne 2020 »

- Son inscription sera définitive à réception des documents indispensables à la constitution de son dossier, à savoir :
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive,
 - Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile (en cours de validité),
 - Un justificatif de domicile,
 - Justificatif CAF de votre quotient familial,
 - Une photocopie du carnet de santé (pages vaccinations),
 - Attestation d'aisance aquatique (Obligatoire)
 - La fiche sanitaire complétée et signée,
 - Le règlement du centre sportif ci-contre, signé par l'enfant et les parents avec la mention « lu et approuvé ».
- Tous ces documents sont à télécharger sur le site de la Ville dans la rubrique CSM à nous retourner par mail e.reig@jouelestours.fr et m.bodin-molveau@jouelestours.fr
- Pour les personnes n'ayant pas accès à internet vous aurez la possibilité de retirer et déposer le dossier complet au Service des Sports, 18 rue Anatole France (8h15-12h00 / 13h45-17h00), du lundi au vendredi.

Informations complémentaires :

- ✓ La tarification de ces stages s'effectue en fonction de votre Quotient Familial. Vous recevrez une facture dans le mois qui suivra le stage par courrier ou si vous disposez d'une adresse mail vous pourrez vous connecter sur votre espace citoyen pour payer votre facture en ligne.
Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.
- ✓ **L'accueil du Centre Sportif Municipal d'automne 2020 se fera à l'école Blotterie (4, rue des hirondelles 37300 Joué-lès-Tours)**

Informations COVID-19 :

- Le port du masque sera obligatoire pour tous les enfants de 11 à 15 ans dans les déplacements à pied, dans les transports (bus) et dans le centre..... (masques non fournis)
- Afin de limiter les risques, nous avons privilégié une planification par groupe.
Ex : Le groupe « stage natation » restera ensemble pour les activités des après-midis qui seront déjà établies. (Ci-joint les planifications)
- Les parents n'auront pas la possibilité d'entrer dans l'enceinte de l'école.
- Tout le matériel devra être désinfecté après utilisation. Le lavage des mains sera obligatoire à l'arrivée des enfants ainsi que pour le déjeuner et le goûter.



CENTRE SPORTIF MUNICIPAL

REGLEMENT INTERIEUR

AUTOMNE 2020

Le projet proposé aux stagiaires pendant ce Centre Sportif permet aux jeunes Jocondiens de 8 à 15 ans de s'initier à une activité sportive et de découvrir des sports qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer, encadrés par des professionnels diplômés.

Cet encadrement de qualité apporte une valeur ajoutée dans les contenus pédagogiques des disciplines abordées.

Nous vous rappelons que le centre sportif, comme l'indique son intitulé, s'adresse en priorité à des enfants volontaires et désireux de se dépasser sportivement et dans le plaisir.

L'équipe d'encadrement souhaite également sensibiliser les enfants aux bienfaits et aux bénéfices d'une activité physique régulière qui impacte le bien-être et la santé.

Nous vous rappelons également qu'il est formellement interdit de sortir de l'enceinte du centre sportif sans autorisation préalable d'un éducateur.

La Ville de Joué-lès-Tours décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels (Bijoux, Téléphone portable, argent...)

Le service des Sports

En m'inscrivant au Centre Sportif Municipal, je m'engage à :

1/ Avoir une tenue adéquat

- ✓ Une tenue de sport complète (chaussures de sport, short/pantalon de jogging, t-shirt/débardeur)
- ✓ Une casquette
- ✓ Une bouteille d'eau ou une gourde

2/ Respecter le matériel mis à disposition

- ✓ Ranger le matériel à la fin des activités

3/ Respecter les personnes qui m'entourent (encadrants, stagiaires et autres)

- ✓ Politesse,
- ✓ Echange et écoute,
- ✓ Partage,
- ✓ Coopération,
- ✓ Esprit d'équipe,
- ✓ Solidarité,
- ✓ Fair-play,
- ✓ Respect des horaires

Le non-respect de ce règlement et tout comportement négatif, agressif, antisportif, propos déplacés ou grossiers à l'égard des stagiaires, encadrants ou toutes autres personnes fera l'objet de sanctions pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du Centre Sportif Municipal.

Nom : _____ **Prénom :** _____
(Enfant)

Nom : _____ **Prénom :** _____
(Responsable)

Date : _____ / _____ / _____

Signatures (précédée de la mention *lu et approuvé*) :